

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00078

Numéro SIREN : 453 145 195

Nom ou dénomination : A3E

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2021 sous le numéro de dépôt 1339

**PROCES VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
du 30 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente avril, l'associé unique de la SAS A3E :

- la société **SICAE EST**,
Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole à Capital Variable dont le siège est sis 9 Avenue du Lac à Vesoul (70000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 815.680.277, représentée par Monsieur Christophe JOUGLET, Directeur Général,

APRES AVOIR EXPOSE :

- Qu'aux termes d'une délibération du conseil d'administration de la société SICAE EST en date du 03 mars 2021, ce dernier a décidé que dans la mesure du possible la société SICAE EST assurerait à l'avenir les fonctions de Président dans les sociétés filiales ;
- Que Monsieur Christophe JOUGLET, en concertation, a présenté ce jour sa démission de ses fonctions de Président de la société A3E.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

Première décision – Remplacement du Président démissionnaire

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Christophe JOUGLET de ses fonctions de Président de la société et décide de nommer en remplacement, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

La société SICAE EST,
le siège social est à VESOUL (70000) – 9 Avenue du Lac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL sous le numéro 815.680.277,

Représentée par Monsieur Christophe JOUGLET, en qualité de Directeur Général.

Monsieur Christophe JOUGLET, pour la société SICAE EST, a déclaré dès avant ce jour accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

Deuxième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de L'associée unique, reporté à sa date, sur le registre des délibérations.

Pour l'associée unique SICAE EST,
Le Directeur Général,


C. JOUGLET